



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
DANS LA RUE VICTOR HUGO**

Arrêté de police N° 59/2026 (ST) du 19 août 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande écrite formulé par la société ROTEL CHEZ SIG
IMAGE

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Victor Hugo
dans le cadre d'un branchement électrique pour le compte d'ENEDIS.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de branchement électrique souterrain seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 24 août 2026 rue Victor Hugo face à la parcelle cadastrée ZC 126.
- Article 2** Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** La vitesse de circulation sera réduite à 30KM/H.
- Article 4** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier
- Article 5** La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 6** La société ROTEL CHEZ SIG IMAGE domiciliée Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod 64210 Bidart
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 19 août 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

